

« ACCÉLÉRATEUR PME »

COMMENT FAIRE PASSER SA PME À LA VITESSE SUPÉRIEURE ?

LANCEMENT LE 5 MARS DE LA PREMIÈRE PROMOTION EN PRÉSENCE D'EMMANUEL MACRON

Programme souhaité par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, « Accélérateur PME » vise à accompagner des dirigeants de PME afin de permettre à leur entreprise de croître et devenir des ETI. Il s'agit de la première promotion du dispositif, qui en comptera au moins deux. Il est financé par l'Etat à hauteur de 61% et mis en œuvre par Bpifrance.

■ 24 MOIS POUR POTENTIALISER LA CROISSANCE

Proposer un panel de services sur 24 mois à une sélection de plus de cinquante PME, mobilisées pour la croissance, afin d'en faire les champions de demain.

Le programme a été proposé à des petites et moyennes entreprises (PME) pré-sélectionnées par un jury de personnalités issues du monde économique au regard de critères de performance objectifs (performance passée, solidité financière, potentiel de croissance) parmi un vivier identifié par la Direction générale des entreprises (DGE) et Bpifrance.

Les entreprises sélectionnées sont issues de quasiment toutes les régions françaises, d'une très grande diversité de secteurs (industrie et services confondus) et de tailles variées. À titre indicatif, l'entreprise médiane participant à la première promotion réalise environ 22 M€ de chiffre d'affaires, est forte de 105 salariés et a connu une croissance de l'ordre de 34% au cours des trois dernières années.

Pour le Gouvernement comme pour Bpifrance, il s'agit de faciliter l'émergence des nouveaux leaders de demain, en permettant à des PME prometteuses de devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI), une catégorie dont toutes les études ont montré le caractère décisif pour développer l'innovation, la croissance et l'emploi, et qui est insuffisamment représentée dans le tissu économique national [4 959 en 2011, soit presque trois fois moins qu'en Allemagne (12 000, constitutives du *Mittelstand*) et deux fois moins qu'en Grande-Bretagne (10 000)].

■ UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT COMPLET ET PERSONNALISÉ

Conforter l'envie de croître des dirigeants en leur proposant un « diagnostic 360° » de leur PME, des audits complémentaires, des échanges par groupes homogènes autour des facteurs et des aléas de la croissance et un mentor pour dialoguer entre pairs sur la stratégie et le processus de transformation de l'entreprise.

L'accompagnement conjugué :

- un **diagnostic individuel** de chaque entreprise suivi d'un plan d'action sur les principaux axes de développement : choix stratégiques, organisation, performance industrielle, marketing, innovation, export, opportunités de fusions-acquisitions ;
- **des séminaires** pour créer un esprit de promotion et sensibiliser les dirigeants et comités de direction sur des thèmes clés : innovation entrepreneuriale, financement de la croissance, développement commercial, opportunités internationales, leadership, performance organisationnelle, développement durable, marketing numérique ;
- **la mise en relation avec un mentor bénévole** (un entrepreneur ayant à son actif un changement d'échelle) selon les préceptes de l'Institut du mentorat entrepreneurial (IME).

La DGE, les Direccte, Bpifrance, Business France, l'IME et Pacte PME mettent pour ce faire tous leurs services d'appui à disposition des entreprises sélectionnées.

■ UNE DÉMARCHE FONDÉE SUR LE VOLONTARIAT ET DES ENGAGEMENTS MUTUELS

Bénéficiant d'un accès préférentiel à ces prestations, les dirigeants s'engagent dans une démarche de moyen terme destinée à identifier puis maximiser le potentiel de croissance de leur entreprise.

- Les partenaires de l'opération offrent les séminaires collectifs, un suivi individuel de proximité et la mise en relation avec les grands groupes. Ils mettent à disposition dans des conditions préférentielles les diagnostics 360°, les diagnostics thématiques, l'appui aux fusions-acquisitions, l'aide export et le mentorat individuel.
- De leur côté, les dirigeants témoignent de leur envie d'identifier et de maximiser les leviers de croissance de leur entreprise, en s'engageant à s'investir personnellement dans cette démarche, et à prendre en charge les coûts résiduels de conseils pour un montant minimum estimé à environ 20 k€ sur 2 ans.

■ POUR SE PORTER CANDIDATE À LA SECONDE PROMOTION

La seconde promotion du dispositif sera sélectionnée à l'automne 2015. Les PME le cas échéant candidates doivent avoir un chiffre d'affaires situé entre 10 et 40 M€, et être indépendantes de groupes de taille plus large.

CONTACTS

Direccte : votre correspondant habituel (www.direccte.gouv.fr)

DGE : thierry.lange@finances.gouv.fr

Bpifrance : isabelle.bebear@bpifrance.fr